



Impôts et taxes au Congo



Les principaux impôts et taxes sont constitués comme suit :

* Impôts sur les bénéfices

Il concerne les sociétés et collectivités imposables du code général des Impôts. Le taux de l'impôt est fixé à 49 % pour les sociétés commerciales et pour les sociétés industrielles.

Le taux de l'impôt est ramené à 36,40% pour les sociétés livrant une activité purement agricole. Le même taux est applicable aux bénéfices réalisés par les sociétés immobilières.

* La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

C'est un impôt sur la consommation qui s'applique aussi bien à la porte qu'à l'intérieur. Le taux normal de TVA est de 18,6%.

* Le Régime Douanier

Le système douanier repose sur le Tarif Extérieur Commun (TEC) adopté dans le cadre de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) devenue CEMAC.

Le TEC (Tarif Extérieur Commun) classe les marchandises en 4 catégories avec des taux variant de 5 à 30%.

* Tableau de taxation

Catégorie	Désignation	Taux
(1)	Produits de première nécessité	5 %
(2)	Matières premières et biens d'équipement	10 %
(3)	Biens intermédiaires V	20 %
(4)	Biens de consommation courante	30 %



Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers



3 Boulevard Charles De Gaulle
BP : 665 Pointe-Noire
Tél. : +242 94 12 80 , Fax +242 94 07 13
Mail : cciampnr@cg.celtelplus.com